



C'est @ nous

L'EXPRESSION SYNDICALE D'ORANGÉ - N°23 - JUILLET / AOÛT 2017

Fédération nationale des salariés du secteur des activités postales et de télécommunications CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex • Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr



Non aux ordonnances Macron! Non à la casse du Code du travail.

Après la mobilisation du 27 juin 2017, la CGT vous donne rendez vous le 12 septembre!

À l'appel des syndicats CGT, FO, Solidaires, UNEF et FSU, plusieurs milliers de personnes étaient rassemblées près de l'Assemblée Nationale et dans toute la France, le 27 juin 2017, jour de rentrée des nouveaux députés. Durant tout l'été, la CGT va aller à la rencontre des salariés pour donner les informations en notre possession et expliquer les dangers de cette loi (voir ci-dessous). Elle créera toutes les conditions pour que s'ouvre une véritable négociation à partir de ses propositions d'un Code du Travail du 21^e siècle et de celles remises à la ministre du Travail le 3 juin, résolument tournées vers un nouveau progrès social pour les salariés. Dès aujourd'hui, la CGT invite tous les salariés à se mobiliser, le **12 septembre**, dans l'action et la grève.

ÉDITO

57,4%

C'EST LE POURCENTAGE D'ABSTENTION AU DEUXIÈME TOUR DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES. DU JAMAIS VU DEPUIS 1958! CE RECORD D'ABSTENTION NE PEUT PAS S'INTERPRÉTER COMME UN BLANC-SEING AU PROGRAMME DU MEDEF ET DE LA FINANCE, PORTÉ PAR LE PRÉSIDENT MACRON, QU'IL VEUT FAIRE PASSER PAR ORDONNANCE APRÈS UN SIMULACRE DE CONCERTATION : 6 HEURES DE BILATÉRALES PAR OS POUR DÉMANTELER 120 ANS DE DROIT DU TRAVAIL CONQUIS PAR LES LUTTES SOCIALES, VOILÀ QUI EST INADMISSIBLE!

Début juin, la presse publiait un avant-projet de loi que la CGT se refusait à commenter. Le gouvernement assurait qu'il n'émanait pas de lui et démentait son contenu... il est aujourd'hui confirmé! Le projet de loi d'habilitation à prendre par ordonnances en est la copie conforme! Ce sont des attaques portées au monde du travail d'une importance jamais égalée. Le quotidien des salariés dans le monde du travail serait profondément bouleversé; de la précarisation des emplois aux atteintes aux droits, à la représentation collective des salariés.

Le texte apporte davantage de précarité:

- ▶ pour ceux qui sont en situation d'emploi avec l'assouplissement du licenciement, le plafonnement des indemnités prud'homales;
- ▶ pour ceux qui doivent y accéder, jeunes et privés d'emploi, avec le Contrat de Projet, instaurant le CDD «à vie»;

▶ pour tous, avec le contrat de travail, qui ne pourra plus être opposable aux modifications régressives induites par un accord d'entreprise (par exemple: baisse des salaires, augmentation de la durée du temps de travail, mobilité professionnelle).

Les personnels d'Orange ne seront pas épargnés par l'inversion des normes, l'ubérisation du travail, les plafonnements des indemnités de licenciement, la fusion des Instances Représentatives du Personnel.

La CGT dénonce fermement cette conception du «dialogue social». Elle créera toutes les conditions pour que s'ouvre une véritable négociation à partir de ses propositions d'un Code du Travail du 21^e siècle comprenant des avancées sociales.

Elle invite tous les salariés à se mobiliser, le 12 septembre, dans l'action et la grève.

Pourquoi l'État doit rester dans le capital d'Orange

C'est un vieux serpent de mer, la sortie de l'État du capital d'Orange revient dans l'actualité. En effet, Macron et son programme d'austérité ont besoin de liquidité pour boucler leur budget, et la manne financière que représente la vente des participations de l'État est à l'ordre du jour. C'est aussi une vision dogmatique de l'économie qui justifierait ce choix, celle que le marché doit tout gérer et que l'État doit assurer un rôle à minima. Ces modèles ont failli partout et n'ont entraîné que misère et concentration de richesse, mais qu'importe. C'est dans cet état d'esprit que S Richard déclare au Monde le 28 mai « qu'une privatisation d'Orange ne lui poserait aucun souci », F Dulac y voit même une « opportunité »...

Pour la CGT, au contraire la participation de l'État doit être préservée, voire renforcée pour atteindre une minorité de blocage. Nous revendiquons donc un État au service du développement d'Orange :

- Tout d'abord, pour qu'il soit, au sein d'Orange, porteur d'une véritable stratégie industrielle en matière de développement du numérique (notamment dans le déploiement des réseaux). Clairement le rôle de l'État au sein du CA doit être réorienté. Moins gourmand en dividende et protecteur en terme de réglementation. Il doit être mis fin à l'État schizophrène. L'État doit porter l'investissement dans les réseaux (30 milliards de dividendes distribués les 10 dernières années, c'est le coût de la FTTH partout en France), et défendre l'emploi dans l'intérêt général.
- Parce que nos activités sont stratégiques et que la question de la souveraineté numérique devient une question régalienne. Pour la cyber-

défense, la cyber-sécurité, mais aussi les câbles sous-marins, etc...

- Parce que la moitié des salariés d'Orange sont encore fonctionnaires et la présence de l'État est la meilleure sécurité pour leur statut.
- Parce que la présence de l'État est la meilleure garantie contre une éventuelle OPA. Ce fait est d'ailleurs admis par notre PDG, qui voit dans la présence de l'État « un frein à l'arrivée d'investisseurs étrangers », la CGT elle, s'en félicite.

Contrairement à ce qu'il a pu affirmer, Macron est le ministre qui a permis le rachat de SFR par Drahi sous forme de LBO, c'est à dire par endettement de la structure acquise. SFR doit donc s'acquitter d'une dette de 13 milliards d'euros (75 % de son rachat) avec pour résultat une casse de l'outil industriel, un plan de départ d'un tiers des effectifs. Est-ce ce modèle que l'on souhaite pour Orange ?

L'État serait un frein au développement d'Orange ? En 1997, avant l'ouverture du capital, grâce au plan cuivre décidé et mis en œuvre par l'État, la France était le premier pays au monde en terme de couverture haut débit (ADSL), et reconnu internationalement pour sa R et D. D'après l'OCDE, nous possédons aujourd'hui le 44^e réseau très haut débit au monde...

À l'heure du numérique, où sans réseau intelligent, rien n'est possible, l'État doit être porteur d'un projet industriel. E-santé, ville intelligente, voiture connectée... Tout cela n'est possible qu'avec des infrastructures réseau de haute qualité. Alors oui, la présence de l'État est la meilleure garantie aujourd'hui pour qu'Orange ne se fasse pas laminer par des intérêts privés, mais joue son rôle d'opérateur historique, au service de l'ensemble des citoyens de ce pays. ■

International

Orange est une entreprise à dimension internationale présente dans plus de 30 pays.

En 2004 un accord sur la création du Comité de Groupe Européen a été signé et en 2010 ce fût le Comité de Groupe Monde.

Les comités sont constitués de membres de la Direction du Groupe et de représentants de salariés. Le nombre des élus pour la France s'effectue sur la base des effectifs et du poids des organisations syndicales issues des élections professionnelles. Les élections de novembre sont donc importantes afin d'assurer la présence d'élus CGT dans ces instances. Le CGM se réunit 1 fois par an, quant au CGE il se réunit minimum 3 fois par an.

Ces comités permettent l'échange d'informations avec les représentants du personnel sur des questions économiques, financières et sociales transnationales.

Pour la CGT, les contacts avec les représentants des salariés des autres pays sont importants. En effet, dans sa stratégie la direction utilise son implantation internationale pour mettre en place le dumping social, déplaçant et centralisant des activités comme dans le projet ENO et ANO.

La direction tente par-là de mettre les salariés en concurrence.

Sur chaque dossier la CGT travaille avec les salariés concernés, pour que cette instance soit aussi un lieu pour porter les revendications des salariés. En effet les contacts que la CGT entretient avec les organisations syndicales hors France ne s'arrêtent pas à sa seule participation dans les instances, c'est tout le sens de son engagement dans le syndicalisme à l'échelle internationale.

Les échanges avec les différentes organisations, notamment dans les réunions préparatoires, permettent l'élaboration de revendications communes comme pour la « prime monde », que nous avons déjà gagnée, mais aussi de réaffirmer notre volonté de gagner des droits et garanties de haut niveau pour tous les salariés du monde. Tel est le sens que nous donnons à notre mandat.

Afin de peser et de créer les conditions des convergences revendicatives et donc de luttes, il est important que tous les salariés s'en emparent et ne laissent pas ces questions à quelques spécialistes. ■

L'Interview



Ghislaine COINAUD
Élue CGT au conseil
d'administration
du groupe Orange

Du 7 au 9 novembre nous aurons également à élire nos représentants au conseil d'administration du groupe, peux-tu nous rappeler son rôle ?

GC : Il délibère sur les grandes orientations stratégiques, économiques, financières, technologiques et sociales. La tentation est forte de faire du Conseil une simple chambre d'enregistrement. Sous couvert de confidentialité puis de secret des affaires, tout est organisé pour que rien ne transpire des réunions.

Les élus CGT ne l'ont jamais accepté et ne s'y résoudront jamais. La CGT est la seule à rendre compte systématiquement de son mandat. Elle publie une lettre du conseil d'administration ainsi que des communiqués pour rendre compte de ses positions après chaque CA.

Quelle est la composition du conseil d'administration et quel rôle joue la CGT à l'intérieur ?

GC : Il est composé de 15 administrateurs : 3 élus par les salariés (2 non-cadres et 1 cadre), 1 représentant des actionnaires salariés élu par l'assemblée générale, 3 nommés par l'État et 7 élus par l'AG dits indépendants, issus surtout de grands groupes tels Fnac/Darty, Renault/Nissan, HSBC + le PDG. Pour la plupart ces derniers sont des énarques qui représentent la finance et qui sont là pour défendre les intérêts des fonds de pensions, des marchés financiers, des banques. Pour ces élections, la CGT s'est battue et a obtenu le maintien de l'élection directe par les salariés. Cela donne plus de poids et de légitimité pour intervenir dans cette instance où les élus du personnel sont minoritaires.

Quel est ton rôle dans cette instance ?

GC : Je suis là pour qu'on ne parle pas que des aspects financiers mais que les considérations d'intérêt général soient prises en compte telles que l'aménagement équilibré du territoire, des considérations d'ordre social, écologique. J'interviens sur les questions d'investissement de recherche et développement, d'emploi, de conditions de travail, de salaires et fais des propositions alternatives. Je fais le lien entre les chiffres qui nous sont présentés et les conséquences directes pour les salariés dans les services. Par exemple la baisse systématique des coûts indirects présentée comme positive est en réalité liée à la baisse des effectifs, des rémunérations. Celle des coûts directs surtout liée aux fermetures de boutiques... Je porte les problèmes ressentis par les collègues et relaie leurs revendications.

Quel bilan tires-tu de ton mandat, que proposes-tu pour plus d'efficacité ?

GC : Je tire de mon mandat tout d'abord de la fierté d'avoir tenu bon pour porter les revendications des salariés du groupe dans cette instance où les élus sont plus que minoritaires. La CGT demande d'ailleurs de porter au minimum le nombre d'élus du personnel au tiers des effectifs.

Je me bats avec les autres administrateurs CGT des autres entreprises pour gagner de nouveaux droits tels que : avoir plus de temps pour étudier les dossiers, disposer de droit d'expertise, de contrôle, et d'alerte sur toutes les décisions susceptibles de provoquer des problèmes sociaux et financiers, d'être plus nombreux...

Le CHSCT: Une instance cruciale et incontournable à préserver.

Ce sont les résultats aux élections DP et CE qui permettent d'attribuer les sièges des représentants du personnel dans les CHSCT.

Cette instance représentative du personnel (IRP) est primordiale, car elle permet d'établir conjointement avec la direction le traitement de tous les sujets qui touchent à l'hygiène, la santé, la sécurité et les conditions de travail des salariés.

Le CHSCT a comme prérogatives d'analyser, entre autre, les projets de la direction et les situations de travail afin d'établir des préconisations en matière de prévention dans l'entreprise. Il porte notamment des préconisations auprès de la direction afin de prévenir des risques qui pourraient affecter la santé physique et/ou psychique des salariés par de la prévention primaire et de réparer des situations (prévention secondaire et tertiaire). Le CHSCT a également la possibilité de faire mener des analyses (expertises) par des cabinets d'experts, qui permettent d'éclairer les membres sur les projets importants de l'entreprise ou sur certaines situations de risques graves.

Le CHSCT est donc une instance cruciale et incontournable pour une juste prise en compte dans l'entreprise des risques « psychosociaux ».

Non à la fusion des CHSCT, DP, CE!

Il a été révélé le 5 juin 2017 dans un article du Parisien que dans les projets du président Macron, les ordonnances de casse du code du travail prévues pour septembre ont également pour objectif de fusionner les IRP (CHSCT, DP et CE). Cette fusion serait désastreuse. Elle concentrerait à un seul niveau des compétences diverses qui auraient pour conséquences néfastes la réduction des moyens pour les représentants du personnel, leur charge de travail accrue et l'affaiblissement de leur efficacité.

La CGT s'engagera pour défendre la pérennité des différentes instances afin de préserver la proximité avec les salariés, et faire entendre leurs besoins et leurs attentes à tous les niveaux.

À quoi servent votre comité d'établissement (CE) et le comité central de l'UES* ?

Le CE est l'instance où sont présentés les dossiers concernant les orientations, la stratégie et les réorganisations de l'entreprise.

Les élus CGT participent aux réunions mensuelles du CE et y portent les valeurs de défense des intérêts des salariés. Ils travaillent les sujets en amont avec les salariés et l'organisation syndicale dont ils dépendent. Lorsque cela est possible, ils formulent des contre-propositions, voire un projet alternatif.

Ainsi l'activité des élus CGT a permis dans plusieurs CE de gagner des informations plus complètes, ou de proposer des contre-projets comme par exemple sur la PVC dans les AD.

Concernant les orientations et la stratégie avec leurs corollaires en termes d'emplois, les luttes menées dans les services et les interventions des élus CGT – tant dans les CE qu'au CCUES – ont permis d'aboutir à 1 000 recrutements supplémentaires portant ainsi sur 3 ans les recrutements de 6 000 à 7 000 salariés. L'action se poursuit de ce point de vue, avec l'idée qu'à minima la direction doit aller à 8 000.

Des élus CGT dans un CE, c'est l'assurance d'être informés, alertés sur les sujets qui peuvent provoquer des fermetures de services, des déménagements, des suppressions d'emplois, des délocalisations ou encore des filialisations.

À l'heure où la direction suit les directives de l'Arcep sur une séparation entre activités commerciales et de réseau dans le marché entreprise, la transformation des services et des organisations pour les salariés seront conséquentes. C'est la raison pour laquelle, la CGT porte d'ores et déjà l'intégration des filiales NRS dans la maison mère. Le nombre d'élus CGT dans les CE sera déterminant et un gage de défense de leurs intérêts. Les élus CGT ne leur cacheront rien des informations qui les concernent directement, afin de mieux décider avec eux des positions à prendre dans les instances.

La CGT propose à tous les salariés d'être candidats pour mettre en œuvre dans les CE un contre-pouvoir nécessaire à l'intérêt des personnels. ■

* UES : Unité Économique et Sociale

À quoi servent vos délégués du personnel (DP) ?

La mission des délégués du personnel CGT à Orange consiste à représenter leurs collègues auprès de l'employeur pour lui faire part des réclamations individuelles et collectives. Les DP CGT peuvent également assister les salariés lors de leur entretien, saisir l'inspecteur du travail de tout problème d'application du droit...

Le rôle des DP CGT est crucial car ils sont au contact direct des salariés dans les services et le champ de leurs réclamations est infini : pourquoi un salarié du SCO NC n'a pas obtenu ses congés, un salarié DCGP est mis à l'écart des promotions, des heures supplémentaires ne sont pas payées, des filtres de fontaines à eau ne sont pas changés ? Il n'y a pas de petits sujets lorsqu'il s'agit des réclamations des salariés.

Et nous retiendrons que la victoire des « indemnités congés payés », le recrutement de 1 000 emplois supplémentaires, la condamnation de l'entreprise sur la géo localisation des véhicules, sont aussi le résultat des luttes et du rapport de force que nos camarades DP CGT ont su installer dans les services.

À l'heure où le gouvernement veut remettre en cause le code du travail, est-il de l'intérêt des salariés que la CGT s'affaiblisse aux prochaines élections ?

Nous ne le pensons pas. Au contraire. Présenter des listes de candidatures complètes sur TOUS les périmètres DP aux élections professionnelles de novembre 2017 est un pré requis pour garantir in fine un maximum de représentants du personnel CGT, et donc une capacité d'agir au quotidien dans les services, pour défendre les intérêts des salariés contre ceux de la direction et des organisations syndicales qui lui sont inféodées.

Dans la situation difficile de départs massifs de salariés en retraite et de nouvelles dispositions Rebsamen en matière de constitution de listes mixtes, présenter sa candidature au mandat DP est nécessaire et urgent.

Pour ouvrir le champ des possibles, faire valoir tes droits, préserver l'emploi, lutter contre l'injustice, être entendu, engage-toi comme candidat DP CGT. ■

Taux de grévistes record à l'agence PME

COME a fait « déborder le vase » : La direction PME a multiplié les projets impactant les conditions de travail des salariés ces 12 derniers mois (COME, Nouvelle PVC, RCE, dématérialisation, etc.). Malgré les différentes expertises, les alertes, les résolutions et remontées des IRP, la direction poursuit son chemin. Les salariés ont dit stop ! Plus de 50% de grévistes au niveau national le 23 MAI (+ de 90% à Montpellier). La CGT a créé une inter-

syndicale et nous avons rencontré la direction PME le 14/06 avec le cahier revendicatif des salariés. La direction a essayé d'apporter un semblant de réponse et les salariés de SOM (Montpellier) ont décidé de partir en grève illimitée jusqu'au retrait de COME et attendent des réponses concrètes à leurs revendications. La CGT sera toujours la voix des salariés, et prépare une action nationale des salariés de l'AE et de l'agence PRO et PME. ■

Lutte gagnante au SCO d'Ivry sur Seine

Suite à la décision d'Orange de fermer le site du SCO à Ivry sur Seine, une intersyndicale SUD, CGC, FO, CFDT et CGT s'est créée. Des HIS communes ont eu lieu. À partir d'un questionnaire, des revendications ont été élaborées par les salariés, portées tout au long des négociations par les OS. Une pétition a été remise à la direction. Face à son mépris affiché, les personnels ont voté la grève pour le 21 mars. Suivie par 85 % des salariés. La direction

a dû lâcher sur les principales revendications : le choix d'aller sur les sites du SCO de leur choix avec leurs régimes horaires et leur RTT, le paiement des frais de parking, l'augmentation du plafond à 2200 euros des frais de garde d'enfant et ascendant liés au déménagement, une prime de 1000 euros. Le paiement de la journée de grève a été également actée. Après consultation des salariés, la CGT a signé l'accord. ■

Social

Activités sociales et culturelles (ASC) des conceptions qui s'affrontent !

Pour la CGT, il n'y a pas d'ambiguïté possible, l'augmentation du pouvoir d'achat est du ressort de l'entreprise et n'a rien à voir avec les ASC. Les activités sociales et culturelles doivent être solidaires et émancipatrices. C'est pourquoi la CGT, fidèle à ses valeurs se prononce :

- Pour le droit aux vacances de qualité pour tous. Nous militons pour que toutes les propositions de vacances soient élaborées par les CE, au plus près des salariés. Nous sommes pour élaborer des systèmes de priorité pour que tout le monde puisse partir tout en prenant en compte les ressources et la situation familiale de chacune et chacun.
- Pour la pratique du sport dans l'entreprise et à l'extérieur. Nous sommes pour la mutualisation entre les CE des structures existantes et pour l'investissement en commun dans de nouvelles.
- Pour le développement et l'accès à la culture, par des propositions attractives qui permettent aux ouvriers droits et à leur famille la découverte

d'activités artistiques auxquelles pour des raisons sociales ou financières ils n'auraient pas eu accès. Pour que les CE participent aux financements de création artistique.

- Pour une billetterie de proximité qui permette de vraies réductions et qui favorise les spectacles vivants.
- Pour des activités sociales et culturelles qui permettent de tisser des liens entre les ouvriers droits en organisant des soirées culturelles, des loisirs, des rencontres sportives, des soirées festives (arbre de Noël...)
- Pour les vacances adultes nous faisons le choix de travailler avec les prestataires du tourisme social (référéncés par l'UNAT ou l'ATES). Leurs prestations sont similaires voire supérieures à celles du tourisme marchand sauf que leur but n'est pas lucratif. Les bénéficiaires, s'il y en a, ne sont pas versés à des actionnaires, mais réinvestis dans l'amélioration des prestations, des conditions de travail de salariés, ou le développement de nouvelles structures sociales. ■

L'Écho des Négos

Conseil statutaire du 20 juin suites prévues en septembre et octobre

Le premier Conseil Statutaire (remplaçant le Conseil Paritaire) s'est tenu le 20 juin 2017. Dans sa déclaration préalable la CGT a rappelé à la Direction d'Orange son engagement du 8 septembre 2016 d'engager une concertation sur le second volet de l'adaptation du PPCR à Orange portant sur la revalorisation des grilles indiciaires et demandé son paiement rétroactif, en une seule fois, au 1^{er} janvier 2017. Une première réunion devrait se tenir en septembre. L'ordre du jour du Conseil statutaire n'étant pas épuisé il devrait se terminer en octobre (date à suivre).

Accord Handicap 2017/2019

La CGT a décidé de signer l'accord en faveur des salariés en situation de handicap considérant que celui-ci répond pour une partie à ses demandes :

- La poursuite du TPSH.
- L'engagement d'embaucher en CDI 150 personnes au minimum, 360 alternants et stagiaires et 60 personnes en cursus de professionnalisation.
- L'augmentation de 6 à 7% du taux d'emplois de travailleurs en situation de handicap dans le groupe.

Vous voulez en savoir plus ? Rendez vous sur le site internet de la CGT...

Directeur/directrice de la publication : Cédric Carvalho
Rédaction : 263, rue de Paris - case 545 - 93515 Montreuil cedex
Commission Paritaire : (demande en cours)
Imprimerie : Rivet Presse Édition - 87022 Limoges cedex 9
Conception-Réalisation : Médiris / 04 37 28 93 35



Bulletin de syndicalisation CGT

Nom	Prénom
Adresse	
Code Postal	Ville
(Facultatif) Téléphones → perso	→ pro
Grade/Classification	Métier
Service/Bureau (nom et adresse)	
Date de naissance	